BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 834

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

512 823 378 RCS Nantes.
GWENN.
Forme : Société en nom collectif.
Capital : 8000 EUR.
Adresse : 15, rue de Sucé, Centre Commercial Intermarché, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 758000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Presse, Vapotage, Française des Jeux, Pari Mutuel Urbain, articles de fumeurs, bazar, papeterie, cartonnerie, cadeaux, timbres et timbres fiscaux, cartes téléphoniques, piles, confiseries fantaisies, reprographie, vente de boissons, auquel est adjoint une gérance de débit de tabacs..
Enseigne : L'ITALIQUE.
Adresse : 15, rue de Sucé, Centre Commercial Intermarché, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.
Précédent propriétaire : 524 144 730 RCS Nantes. **SNC GAUDIN.**
A dater du : 3 juin 2009.
Date d'effet : 9 juin 2026.
Date de commencement d'activité : 9 juin 2026.
Publication légale : informateur-judiciaire.fr *du* 10 juin 2026.
Oppositions : Etude de Me Queinnec Johann Notaire 25-27 rue de Bel Air 44000 NANTES pour la validité..
Commentaires : Suivant acte authentique reçu par Me QUEINNEC Johann en date à NANTES (Loire-Atlantique) du 09.06.2026. Domicile ancien propriétaire : Centre Commercial Intermarché rue de Sucé 44240 La Chapelle sur Erdre. Domicile nouveau propriétaire : Centre Commercial Intermarché 15 rue de Sucé 44240 La Chapelle sur Erdre. Cession d'un fonds de commerce de Librairie, papeterie, dépôt de presse auquel est adjoint une gérance de débit de tabac exploité à Centre Commercial Intermarché rue de Sucé 44240 La Chapelle sur Erdre, moyennant le prix de 758000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.